Tableau n°1.5.2

Maladies engendrées par les bétalactamines (notamment les Pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition ou confirmées par test.	15 jours 7 jours	Travaux comportant la préparation ou l'emploi des pénicillines, de leurs sels ou des céphalosporines, notamment : - travaux de conditionnement, - application des traitements.
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.		